

VACCINS OBLIGATOIRES

Pas de mises en cause chez les professionnels de santé

La MACSF, 1^{er} assureur des professionnels de santé interpellée par le buzz médiatique des « anti » ou « pro » vaccins souhaite rebondir, aujourd'hui, sur ce dossier qui fait débat.

Avec un portefeuille de 900 000 clients-sociétaires professionnels de santé dont 300 000 assurés en responsabilité civile professionnelle, la MACSF est un observatoire légitime du monde de la santé.

Le docteur Thierry Houselstein, directeur médical à la MACSF, a analysé les déclarations de sinistre des 10 dernières années. « Depuis 2007, nous avons reçu 86 réclamations mettant en cause la vaccination. C'est très peu, rapporté au nombre total de vaccinations effectuées chaque année en France mais aussi par rapport à l'ensemble des réclamations. Sur ces 86 déclarations, qui concernent majoritairement les médecins généralistes, les pédiatres et les infirmier.es, plus de la moitié sont liées à l'injection en elle-même (la fameuse crainte de la pique) : malaise vagal puis chute au décours de l'injection par exemple. Les autres dossiers concernent la survenue d'effets secondaires souvent habituels ou connus après vaccination. Pour les 5 autres dossiers, aucun lien n'a été démontré - après expertise - entre la vaccination et les pathologies parfois lourdes déclarées par le patient (deux cas de sclérose en plaque, un cas de sclérose latérale amyotrophique et deux myofasciites à macrophages). Ces données, tirées de nos bases, apportent un éclairage objectif au débat portant sur les risques associés à la vaccination. »

A propos du groupe MACSF :

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus de 80 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie plus de 1 555 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaire de 2 milliards d'euros en 2016. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure aujourd'hui 950 052 sociétaires pour les risques privés comme pour les risques professionnels des membres des professions de santé libéraux ou hospitaliers.

Contacts presse :

Sylvie Braasch, 01 71 23 88 43, 06 98 41 99 77 – sylvie.braasch@macsf.fr
Annie Cohen, 01 71 23 83 69, 06 71 01 63 06 – annie.cohen@macsf.fr